



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 23/09/2020

### UN PLAN DE RELANCE ET DE MODERNISATION INÉDIT POUR LE CINÉMA ET L'AUDIOVISUEL

A l'occasion du 75<sup>e</sup> Congrès de la Fédération nationale des cinémas français (FNCF), qui s'est tenu le mercredi 23 septembre 2020 à Deauville, Madame Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, a présenté un ensemble de mesures exceptionnelles destinées à soutenir la filière cinématographique.

Ces mesures d'une ambition inédite complètent celles à destination du secteur de l'audiovisuel, qui ont été présentées le jeudi 17 septembre 2020 aux Folies Bergères à Paris, lors du Festival de la Fiction TV.

Le plan d'action complet de l'Etat en faveur du cinéma et de l'audiovisuel est double :

- Il comprend, d'une part, conformément à l'annonce du Premier Ministre du 27 août 2020 pour encourager la reprise d'activité des exploitants de salle de spectacle, un fonds exceptionnel géré par le CNC visant à compenser les pertes de recettes de billetterie restant à charge des salles de cinéma du fait de la baisse de leur fréquentation de septembre à décembre 2020, à hauteur de 50 millions d'euros.
- Le plan France Relance, d'autre part, prévoit l'affectation de 165 millions d'euros au CNC :
  - 60 millions d'euros sont destinés à réarmer le CNC, en compensant intégralement ses pertes nettes de recettes fiscales affectées. Cette somme permet de garantir le maintien à leur niveau actuel de l'ensemble des dispositifs d'aide à la création et à la diffusion ;
  - 105 millions d'euros financeront de nouvelles mesures exceptionnelles.

*« Dans la continuité du fonds d'assurance et de garantie mis en place dès le mois de juin pour soutenir la reprise des tournages, l'ensemble de ces mesures va permettre à tous les acteurs de la création audiovisuelle et cinématographique de préparer une reprise durable et pérenne de leur filière »* déclare Madame Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture.

Les mesures nouvelles inscrites dans le plan France Relance s'inscrivent dans une stratégie globale de reprise et de modernisation structurée en sept axes :

### Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication  
Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)



## MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- Encourager la sortie des films en période de reprise pour faire revenir le public dans les cinémas en soutenant les acteurs de la distribution cinématographique (17,7 M€) ;
- Miser sur les talents d'avenir qui seront les véritables reconSTRUCTEURS du secteur, en détectant et soutenant au plus tôt les talents pour inventer les récits et les formats d'expression de demain (6 M€) ;
- Rattraper le retard en production cinématographique et audiovisuelle, le soutien de l'activité des producteurs permettant de créer un effet d'entraînement rapide sur toute la filière (38,4 M€) ;
- Assurer la viabilité des salles à court et à long terme en allant chercher le public de demain sur tous les territoires, avec un soutien renforcé aux exploitants et un renforcement des actions de diffusion culturelle et l'éducation à l'image (34,3 M€) ;
- Accélérer la modernisation des industries techniques, pour positionner la France comme un acteur central des productions, à travers un investissement dans les studios de tournage et la production numérique (10 M€) ;
- Renforcer l'internationalisation de la filière en faisant de la France un moteur de la relance mondiale du secteur, grâce à ses exportateurs, ses partenaires de co-production et l'attractivité de ses structures de tournage (8,3 M€) ;
- Soutenir la valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel, en favorisant la diffusion des grandes œuvres du répertoire auprès d'un large public (1,8 M€).

L'ensemble de ces mesures représentent un montant de 116,5 M€, dont 105 M€ au titre des crédits du plan de relance et 11,5 M€ engagés par le CNC au moment de la réouverture des salles, au mois de juin, pour accompagner la prise de risque des distributeurs et des producteurs qui ont sorti leurs films.

*« La mobilisation de l'Etat est plus essentielle que jamais pour soutenir nos filières cinématographique et audiovisuelle qui sont durement frappées par la crise. Nous devons œuvrer pour préserver un secteur économique qui crée de la richesse partout en France, mais aussi pour conforter notre capacité à créer, diffuser et exporter des œuvres qui reflètent notre identité dans toute sa complexité et sa richesse »* affirme la ministre de la Culture.